

Le pti clairavalois



Françoise

2016



Bonne lecture



Le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 2016. Je vous souhaite beaucoup de bonheur mais aussi et surtout une bonne santé. Puisse l'année à venir être riche en joie de vivre et effacer l'arrière-goût de tristesse et d'angoisse laissé par les évènements tragiques des mois de janvier et Novembre 2015.

Comme il est de coutume voici un résumé de l'activité de Clairavaux durant 2015 :

Travaux :

✎ Des revêtements bitumeux ont été réalisés par le parc départemental sur la route du cimetière. Le montant des travaux est de 16 177 € HT subventionnés dans le cadre du FDAEC pour un montant de 2 975 €.

✎ En partenariat avec le camp militaire de La Courtine et l'ONF des travaux de réfection ont également été réalisés sur ce que nous appelons communément « la vieille route de Clairavaux » (partie située à l'intérieur du camp qui relie la route périphérique à la D23). L'armée a réalisé les travaux, l'ONF a financé une partie des matériaux achetés à la carrière. Pour 1,3 km de travaux la commune a eu 5 130 € TTC à sa charge.

✎ La restauration du mur du cimetière a été confié à l'association Horizon Jeunes, conduite par Thierry Lefort pour un coût de 6 305 € TTC. A ces travaux il faut ajouter ceux réalisés aux Rieux (cf bulletin 2015) pour obtenir un montant total de 8 300 €, somme sur laquelle nous avons bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 4 150 €.

Forêts communales et sectionales :

✎ Taix (9 ha) : Dégagement de plantations : 2 475 € TTC et fourniture de plans de Douglas et de Mélèzes : 1 441 € TTC

✎ Le bourg / les 3 ponts : dé-pressage de régénération naturelle : 3 564 € TTC (5,70 ha) et dégagement plantation : 3 762 € TTC

✎ Boucheresse (8,50 ha) : nettoyage plantation de Douglas 5 577 € TTC

Les forêts de notre commune sont soumises au régime forestier de l'ONF. Pour ces travaux sylvicoles l'assistance technique à donneur d'ordre facturée par l'ONF s'élève à environ 15 % et les frais de garderie pour les coupes de bois à hauteur de 10 % (sommes non négligeables)

Je vous rappelle que les habitants de la commune peuvent profiter d'affouage. Cette possibilité est exclusivement réservée aux habitants pour leur usage personnel et en aucun cas à but commercial.

Biens communaux :

Nous avons régularisé l'achat de terrain de Thérèse Cumant. Achat terrain + frais notariés = 6 913,42 €. Nous envisageons la reconversion de l'ancienne grange située sur cette parcelle en local technique.

Concernant le terrain communal derrière la mairie, la procédure de vente engagée n'a pas abouti pour raisons professionnelles de l'acquéreur. Cette parcelle de 30 ares reste donc disponible à la vente au prix de 2€ le m².

Numérotation des maisons :

Toutes nos plaques sont maintenant posées sur les maisons (merci à Philippe et François). Jean Luc, notre employé, a quant à lui mis en place les panneaux d'indication de ces numéros. Des cartes de mise à jour de vos adresses vous ont également été distribuées et si besoin sont encore disponibles au bureau de poste ou en mairie.



Défibrillateur :

L'éloignement des urgences est le principal inconvénient de nos petites campagnes. C'est pourquoi nous avons décidé d'installer un défibrillateur sur la place de la mairie. Jean-Luc Pierron pompier professionnel à Aubusson (ex pompier de Paris) a eu la gentillesse de nous proposer une petite formation sur les premiers secours et l'utilisation du défibrillateur.

Coût de l'appareil : 1 890 € Aide exceptionnelle de Groupama : 1 000 €



Eclairage public :

Les lampes municipales ont été changées dans tous les villages. Nous bénéficions désormais d'un éclairage plus performant pour une consommation moindre, tout en bénéficiant d'une baisse d'intensité à partir de 23h. Nous avons donc décidé que, comme dans les hameaux, le bourg resterait éclairé toute la nuit, offrant ainsi une sécurité pour les administrés.

Coût total des travaux : 25 063 €. € Subventions : 7 390 €

Nous avons profité des travaux de renforcement de lignes effectués par le SDEC entre Raynaud et Louzelergue pour faire rajouter à moindre coût une lampe municipale dans les villages de Raynaud et des Gasnes (nous n'avons payé ni les poteaux, ni la main d'oeuvre).

Carrière de Clairavaux :

La carrière de Clairavaux, ouverte depuis près d'un siècle, est aujourd'hui exploitée par la SAS Domaine de la Riente Borie. L'autorisation d'exploitation arrivant à son terme en juillet 2016 et les réserves restant à exploiter étant importantes, la société a souhaité renouveler ce droit.

L'emprise du projet représente une surface totale (renouvellement et extension) de 24 ha 67 a. Un renouvellement sur une surface de 20 ha 82 et une demande d'extension, suite au projet de déviation de la route départementale n° 31, sur 3 ha 85.

Suite à l'enquête publique portant sur cette demande de renouvellement sur une période de 30 ans, Mr Michel Truffy, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable pour l'autorisation de poursuite d'exploitation. Lors de cette enquête publique qui a eu lieu du 1^{er} juin 2015 au 03 juillet 2015, aucune observation n'a été formulée.

Nous en avons profité pour régulariser la vente de deux portions de chemins situés dans l'emprise de la carrière et inutilisés depuis des décennies (Prix de la vente : 1 200 €)



Eglise :

Courant juin, nous avons été victime d'un vol de statuette en bois du retable. Refusant de fermer cet édifice la journée, nous étudions, en partenariat avec la DRAC, la possibilité de le sécuriser. J'en profite pour remercier Françoise et Jean-Pierre qui assurent l'ouverture et la fermeture de notre église tout au long de l'année. Et qui plus est nous avaient installé une magnifique crèche pour Noël.



Ventes et construction de maisons :

Nous souhaitons la bienvenue à Michael Grégoire, devenu propriétaire de l'ex maison de Christian Deplagne situé à Boucheresse.

Nous avons aussi la chance de voir sortir de terre 3 nouvelles constructions : celle de Christophe Desmichel à Taix, celle de Jean-Luc Follezou et Cyndie Lemoine aux Rieux, et celle de Mr et Mme Michaut – Hilaire à Boucheresse. Ces derniers ont demandé à la commune la possibilité d'acheter 18,50 ares sur le coudert de Boucheresse afin de bénéficier d'un peu plus de dépendance autour de leur maison. Demande que le conseil municipal a accordé au prix de 2€ le m². Les formalités administratives sont en cours.

Employé communal :

Le contrat de Jean-Luc Simonet arrivait à son terme au mois de Novembre dernier. Contents du travail qu'il réalise sur notre commune, nous lui avons proposé de renouveler son contrat. Pour ce faire il fallait qu'il effectue une formation. Son choix s'est porté sur un stage peinture de 28h effectué au LMB. Nous avons ainsi eu la possibilité de proroger son contrat pour une année supplémentaire.

Chemins de randonnée :

Les circuits de randonnées sont maintenant achevés. Un panneau récapitulatif et explicatif a été installé sur la place de l'église. Nous disposons de 4 circuits de différentes distances :

- ✓ Circuit des moulins : 11 km - 3 à 4 heures
- ✓ Circuit de la lande du puy de Raynaud : 11 km – 3 à 4 heures
- ✓ Circuit regroupant les 2 précédents : 15 km : 4 à 5 heures
- ✓ Circuit des bois de Louzelergue : 7 km – 2 à 3 heures

Ces chemins permettent aux promeneurs de découvrir notre jolie campagne clairavaloise et de magnifiques points de vue notamment depuis la lande du puy de Raynaud.

Des fiches explicatives (voir en annexe) sont à votre disposition sous l'abribus sur la place de l'église, à la mairie et au syndicat d'initiative de La Courtine.



Périscolaire à Clairavaux :

Un après-midi par mois, nos «jeunes» se retrouvent à la salle polyvalente. Au programme : belote, triomino, gâteaux, crêpes, cidre, chocolat, café, etc ... C'est l'occasion pour chacun de passer un agréable moment sous le regard bienfaiteur de Huguette, organisatrice, secondée de Jacqueline et Monique.



Repas des Aînés et Père Noël :

Le père Noël a une fois de plus su où trouver les enfants sages de notre commune. Et c'est avec joie que nous l'avons accueilli au cours de notre repas de fin d'année que nous avait préparé Mr Clermontel d'Aubusson.

Les personnes de plus de 75 ans, dans l'impossibilité de se joindre à nous, n'ont pas été oubliées et se sont vu offrir un panier garni.



Etat civil :

J'ai eu la joie de célébrer mon premier mariage à la mairie de Clairavaux. Tous nos voeux de bonheur à Pauline, Mikaël et leur fils Elouen.



*Pauline, Mikaël
et Elouen.
Samedi 16 Mai 2015*



Communauté de communes :

❖ La maison de santé pluridisciplinaire des sources de la Creuse a officiellement été inaugurée le 13 janvier dernier.

Différents professionnels de santé s'y trouvent à votre disposition : des infirmières, un docteur, un kinésithérapeute, et prochainement un dentiste.

❖ L'auberge de Magnat L'Etrange est de nouveau ouverte. Patrick et Véronique sont là pour vous préparer de bons petits plats et mettent aussi à votre disposition un petit espace épicerie équipé de produits les plus courants.

❖ Le centre d'engraissement de St Martial le Vieux est maintenant couvert, les enrobés autour des bâtiments sont également terminés. La partie des travaux afférente à la communauté de communes est quasi terminée. Place à Alliance Millevaches pour prendre le relai et équiper l'intérieur de ces stabulations afin de pouvoir commencer l'engraissement des veaux le plus rapidement possible.

❖ Après le regroupement des cantons, puis des régions voici venu le tour des communautés de communes...

Au travers de la radio ou de la télé, vous avez bien sûr entendu parler de la nouvelle organisation territoriale (loi NOTRe*) souhaitée par le gouvernement. Le bassin de vie étant l'argument principal pris en compte pour les rattachements, c'est tout naturellement que la communauté de communes des sources de la Creuse s'est tournée vers la Corrèze. Demande accueillie favorablement par nos voisins corrèziens. Comme beaucoup d'élus ruraux, je n'étais pas favorable à de grands regroupements mais nous n'avons pas le choix, le seuil de 15 000 habitants nous est imposé. Ne souhaitant pas nous engager à l'aveuglette, nous avons demandé une analyse financière en cas de regroupement avec des communautés de communes de la Corrèze ou en cas de regroupement avec la communauté de communes de Creuse Grand Sud (proposition initiale du préfet). Notre première demande a été satisfaite et des rencontres inter communauté de communes ont été organisées afin d'anticiper au maximum tous ces bouleversements. Quant à l'analyse demandée concernant la deuxième possibilité de regroupement, nous sommes restés sans nouvelles....

Les décisions finales seront prises fin mars par les CDCI** respectives de la Creuse et de la Corrèze, en vue de la mise en oeuvre des nouveaux schémas de coopération intercommunale.

Pour info : * Loi NOTRe : loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

** CDCI : Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

Bonne année à tous nos Clairavalois

Laurence Boyer



COMITE DES FETES



Le mot du président

En ce début d'année je tiens tout d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé. Je remercie Mme le Maire et Mme la Présidente du Conseil Départemental pour leur soutien et leur aide financière qui nous ont permis de faire cette année des manifestations de qualité.

Le 24 janvier, à l'occasion de la présentation des vœux de Madame le Maire, 46 personnes ont partagé les galettes des rois faites par les bonnes volontés du comité des fêtes.



En mars, lors de l'assemblée générale, les adhérents ont élu les nouveaux membres du bureau suite à la démission de la secrétaire et de la vice secrétaire. La création d'un siège de commissaire aux comptes a été approuvée à l'unanimité. Odette LAINE a été élue au poste de vice secrétaire, Virginie GREGOIRE au poste de commissaire aux comptes et Michel RAULIN à celui de secrétaire. Le calendrier des manifestations de l'année a été élaboré, huit sont prévues. Un panneau d'affichage a été implanté aux trois ponts afin de promouvoir l'actualité du comité des fêtes.

Le 18 avril le repas de printemps a réuni 88 convives autour d'un couscous. La présence d'une danseuse orientale qui, par son charme et son exotisme, a ravi les hommes jeuneset moins jeunes.



le 29 mai, la fête des voisins a été un moment de partage, convivialité et bonne humeur. Les 45 participants avaient confectionné le repas



Le 5 juillet, le vide grenier a accueilli une vingtaine d'exposants dès 7 heures du matin. Ils ont installé leur stand dans le pré derrière la mairie. Une buvette, des sandwiches et des gâteaux ont été proposés aux chineurs tout au long de la journée.



Le 15 août : grande journée pour la fête patronale. Sous les chapiteaux dressés sur l'esplanade devant la mairie, le groupe folklorique « LA CHARRAUD » a animé l'après midi avec une prestation qui a remporté un vif succès. La soirée s'est prolongée par le traditionnel fondu creusois que 118 convives ont dégusté sous les accords entraînants de Chris CORTES.



Pour donner un accent culturel à cette manifestation, 2 expositions se sont déroulées les 15 et 16 août : une à l'église qui a accueilli les artistes peintres et photographes locaux et une autre en partenariat avec la municipalité à l'occasion du centenaire de la guerre de 14 /18 intitulée « LES CLAIRAVALLOIS DANS LA GRANDE GUERRE ».

Le 10 octobre, la soirée LOTO a attiré 77 joueurs. Les lots ont été achetés par le comité des fêtes ou offerts par les commerçants environnants.



Cette année le comité des fêtes de CLAIRAVALLOUX est devenu partenaire à part entière de l'AFM pour l'organisation du TELETHON. Ainsi, **le 28 novembre**, nous avons proposé une choucroute, l'achat de porte clés, et la participation à une tombola. Le bénéfice de 840€ a été reversé à l'AFM.

Le comité des fêtes a besoin de bénévoles pour organiser et animer ces manifestations. Venez nous rejoindre !

Je vous donne rendez-vous à l'assemblée générale qui aura lieu le :

12 mars 2016 à 16h30 à la salle des fêtes

Je compte sur vous.

Le Président
F GENELOT

Le mot de l'ACCA

Bonjour à tous

Pour une bonne gestion de la population de gibier dont la commune de CLAIRAUAUX à la chance d'être riche, nous avons réalisé une grande partie de notre plan de chasse qui s'achèvera le 28 février. Ainsi en ce qui concerne les chevreuils 30 bracelets nous ont été attribués et 22 pour les cervidés. Au 25 janvier nous avons prélevé 26 sangliers.

L'association de chasse compte cette saison 37 membres.

Comme les années précédentes nous maintenons nos deux festivités où nous espérons votre présence ainsi que celle de l'ensemble des chasseurs.

Le concours de belote qui a réuni 34 équipes soit 68 participants l'an passé, est prévu le 05 mars à 20 heures.

Le repas steaks de biche, où une soirée conviviale a pu se dérouler, a permis de réunir 140 personnes l'année précédente, et sera encore l'occasion le 9 juillet à partir de 19 heures d'accueillir avec grand plaisir autant de convives.

Le président, les membres du bureau et du conseil d'administration, ainsi que l'ensemble des chasseurs de CLAIRAUAUX souhaitent à toutes et à tous une heureuse année 2016 et que la santé soit au rendez-vous.

Le président de l'ACCA
Fabien Thomas

CERF PRIS EN PHOTO A LA MORNAIX



SANGLIER PRIS EN PHOTO A LOUZELERGUE

Au cours d'un arrêt cardiaque, les lésions du cerveau surviennent rapidement et deviennent irréversibles en quelques minutes.

Si on agit vite, en pratiquant les gestes qui sauvent (massage; défibrillation), le cœur peut repartir évitant ainsi de lourdes séquelles, voire la mort. C'est la réanimation cardio-pulmonaire (RCP)

COMMENT RECONNAITRE UN ARRET CARDIAQUE ?

Une personne s'effondre ou vient de s'effondrer brutalement devant un témoin. Elle est inerte. Elle est le plus souvent allongée sur le sol.

- S'assurer qu'il n'existe aucun danger environnant : si tel est le cas s'en protéger.
- Constater immédiatement l'absence des **signes de vie** : la victime est inconsciente et ne respire pas
- La victime est **inconsciente** : elle **ne répond pas quand on lui parle**, n'émet aucun son et ne réagit pas quand on lui demande par exemple de serrer la main.
- Crier « à l'aide », si vous êtes seul, pour avoir l'aide d'une autre personne.
- Allonger la victime sur le dos pour vérifier sa respiration.

La victime ne respire pas : ni le ventre, ni la poitrine ne se soulève. Au besoin vérifier l'absence de mouvements en posant la main sur le ventre, au dessus du nombril.

**Une victime inconsciente qui ne respire pas est en arrêt cardiaque.
Elle a besoin immédiatement d'une RCP**

QUE FAIRE DEVANT UNE VICTIME EN ARRET CARDIAQUE ?

Une victime en arrêt cardiaque doit être prise en charge très rapidement par les secours spécialisés. L'appel de ces secours doit être réalisé, le plus tôt possible, juste après avoir reconnu l'arrêt cardiaque.

En présence de plusieurs témoins le sauveteur doit demander à l'un d'eux d'appeler les secours et d'apporter un défibrillateur pendant qu'il commence immédiatement le massage cardiaque.

En l'absence de témoin, le sauveteur prévient les secours lui-même, se munit du défibrillateur s'il est immédiatement disponible et revient auprès de la victime pour débiter les gestes de survie.

Qui appeler ?

Le **112** (numéro d'appel européen) ; le **18** (sapeurs-pompiers) ou le **15** (Samu – Centre15) qui sont interconnectés.

L'appel aux numéros 112, 18 ou 15 est **gratuit** sur tout appareil raccordé au réseau téléphonique national.

Pluviométrie 2015

DATE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1			13		15						13	
2			1	2	19			26		14		
3	1									3		
4			1	3						5		
5										7		
6										2		1
7							1					
8					4			27				
9												
10						6						
11						1						
12	10								18	1		
13	2	10				15		12				
14	1	25			3	10		8	10			
15	3					5			3	5		
16									10			
17				9	2				20		2	
18			1	1					2		2	
19				4			2		6		6	
20											31	7
21			14		3						6	
22												
23			4									
24		6						13	12			1
25	2	2		5				1			4	
26		6		2							9	
27	2	9					2				4	
28			3	10			2	2			4	
29	15	6									2	6
30	32						6				3	
31			13				3				3	
			2	16			2	19			1	3
TOTAL	68	83	55	79	46	46	18	108	81	37	83	18

Total 2015 = 722 mm

1mm=1L au M2

Pour mémoire :

2006	806
2007	927
2008	999
2009	826
2010	1148
2011	929
2012	1103
2013	1262
2014	1415

Merci à Thierry Chagot qui effectue ces relevés aux 3 ponts

2016, vers une nouvelle charte

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Même si l'écriture des mesures a dû être reprise, le contenu de la charte et les engagements du PNR restent identiques aux écritures issues des travaux collectifs partagés.

Alors que le calendrier de la révision nous conduisait à l'enquête publique, le Ministère de l'Écologie a demandé que, suite à une évolution juridique récente, soit fournie une étude d'«évaluation environnementale». Celle-ci devient une pièce annexe obligatoire de la charte. La Région la réalise donc, avec l'aide technique des services du Parc. Cette nouvelle contrainte décale la mise à l'enquête publique de la charte au début du printemps 2016.

Né il y a 11 ans et comptant 113 communes, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est depuis plusieurs mois en phase de révision de sa charte.

Qu'est ce qu'une charte ?

La charte d'un Parc naturel régional est le projet de développement durable d'un territoire pour douze ans. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre.

Élaborée à partir d'un diagnostic, la charte est le document officiel qui concrétise, par écrit, les objectifs que se sont donnés ensemble les acteurs et citoyens du territoire, les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre. Cette charte est un contrat signé, sur la base du volontariat, par les communes, communautés de communes, les Départements, la Région, et est approuvée par l'État.

Tous s'engagent pour 12 ans sur ce projet.

Les réunions publiques organisées en 2013 et 2014 ont permis un travail riche en échanges et en propositions. Acteurs et habitants, vous y avez grandement participé et nous vous en remercions.

Un rapport intermédiaire a été soumis en mars 2015. L'avis rendu par l'État a précisé un certain nombre de remarques qui ont été prises en compte lors d'une restructuration durant l'été 2015. Ceci a permis d'aboutir à une nouvelle version présentée cet automne aux élus du comité syndical du Parc.

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

C'est une procédure codifiée, qui vise à informer le public, recueillir les avis argumentés, les éventuelles contre-propositions. Elle est menée par un commissaire enquêteur qui, à l'issue, formule un avis et des remarques.

C'est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle vous (habitants, associations, acteurs économiques ou simple citoyen) êtes invités à donner votre avis.

En préalable de cette enquête publique, il nous paraît aujourd'hui intéressant de porter à votre connaissance le document quasi finalisé téléchargeable sur notre blog :

<https://chartepnrmillevaches.wordpress.com>

Vous en souhaitant bonne lecture, les services du Parc restent à votre disposition pour échanger si besoin.

Que contient cette charte ?

Elle s'articule autour de huit grandes orientations :

1. Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces
2. Accompagner la mutation des paysages
3. Améliorer la gestion partagée de l'eau
4. Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel
5. Stimuler la production et la valorisation des ressources locales (agriculture, forêts, tourisme, économie sociale et solidaire)
6. Devenir un territoire à énergie positive
7. Transmettre les savoirs du territoire (éducation, formation, transmission)
8. Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire (lien social et culture, communication, coopérations)



Evolution de la TNT

Le paysage audiovisuel va connaître un nouveau bouleversement avec la modification de la norme de compression du signal audiovisuel de la TNT qui interviendra le 5 avril 2016. A cette date, les 25 chaînes gratuites de la TNT seront toutes diffusées en qualité Haute Définition (HD/MPEG4) et la diffusion des chaînes en Définition Standard (SD/MPEG2) cessera définitivement.

Tous les foyers qui utilisent encore un matériel de réception TNT terrestre ou satellite uniquement compatible SD devront donc s'être rééquipés en réception compatible HD ; à défaut, ils se retrouveront devant un « écran noir ». L'avantage qu'ils retireront de cet effort d'adaptation sera la réception gratuite de 6 chaînes supplémentaires et la qualité HD sur toutes les chaînes.

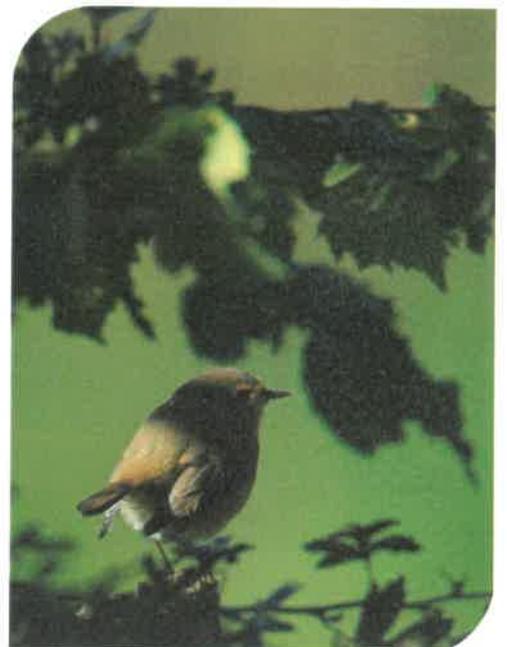
Cette évolution de la diffusion TNT va également permettre de libérer la bande de fréquences 700 MHz pour répondre aux besoins du haut débit mobile (4G).

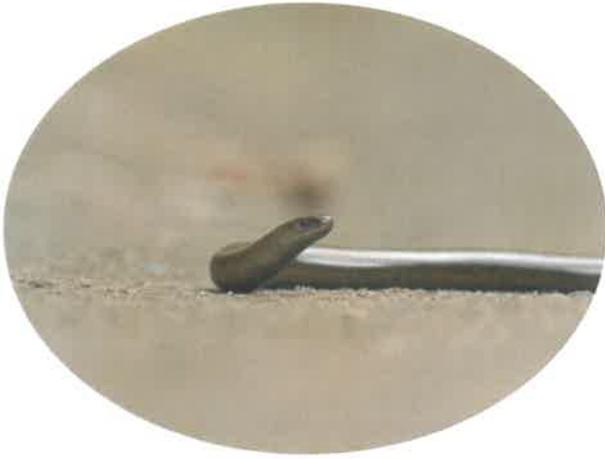
L'Etat prévoit qu'une aide à la réception sera disponible à partir du 5 avril pour assurer la continuité de la réception de ces derniers, qui pourront être défrayés financièrement pour passer du terrestre au satellite.

L'Etat a également mis en place une aide à l'équipement pour les foyers exemptés de la contribution à l'audiovisuel public. Cependant, cette aide est réservée à ce jour uniquement à ceux qui par ailleurs sont et demeureront équipés d'une réception hertzienne terrestre (par antenne râteau).

Le Gouvernement doit remettre un rapport au Parlement sur une éventuelle extension de ce mécanisme aux foyers satellite. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, plusieurs cas de figure se présenteront sur un même territoire (commune, intercommunalité, département, région) et, en tant qu'élu, vous pourrez être conduit à expliquer aux habitants d'un même voisinage ayant une situation sociale identique, pourquoi les détenteurs d'une antenne râteau sont éligibles à une aide de l'Etat tandis que les détenteurs d'une parabole ne le sont pas.

Situation du foyer aujourd'hui	Acte à accomplir d'ici avril 2016	Aide prévue par l'Etat
Equipé TNT terrestre MPEG-4 (antenne râteau)	Rien	Sans objet
Equipé TNT terrestre MPEG-2 (antenne râteau)	Acquérir un équipement TNT terrestre MPEG-4.(adaptateur ou TV)	Aide à l'équipement de 25€ sous conditions de ressources
Equipé TNT mais concerné par une perte de réception	Acquérir un équipement TNT autre (par exemple satellite) MPEG-4	Aide à la réception, octroyée à partir du 05 avril 2016
Equipé TNT satellite MPEG-4	Rien	Sans objet
Equipé TNT satellite MPEG-2	Acquérir un équipement TNT satellite MPEG-4 (décodeur externe ou TV avec tuner satellite)	Rien à ce jour





Photos prises sur Clairavaux et ses environs. Merci à Françoise Lair, Jean-Pierre Guinot et Frédéric Forest